



**PROJET EDUCATIF TERRITORIAL
DE LA VILLE DE CONTREXEVILLE
+ PLAN MERCREDI
2021 - 2024**





Date de présentation du projet : 23 mars 2021

Membres du comité de pilotage :

- Monsieur le Maire
- Les membres élus de la commission Enfance / Jeunesse
- Les directions des écoles maternelles et élémentaires
- Les représentants de l'Office Municipal des Sports
- Le représentant de la Caisse d'Allocation Familiale
- Les représentants élus des parents d'élèves
- Les agents de la collectivité en charge de l'enfance et de la jeunesse

Collectivité territoriale porteur du projet : CONTREXEVILLE

Nom et prénom du correspondant : Mme Dos Santos Marlène, Adjointe en charge de l'Enfance et de la Jeunesse

Nom, prénom et coordonnées du coordonnateur du projet : M Michaël PERRIN, responsable pôle Enfance/ Education.

Tel : 06.43.07.48.32

Mail : michael.perrin@contrexeville.fr

Demande de dérogation : La commune ne souhaite pas demander de dérogation pour les taux d'encadrements afin de garantir un service de qualité.

Durée du PEDT : 3 ans – De septembre 2021 à août 2024

Annexe 1 : Monographie de Contrexéville concernant le PEDT, et plus précisément le plan mercredi, réalisée par l'association Citoyens et Territoires Grand Est, et publiée en 2020

Annexe 2 : Charte de bonne conduite

Projet Educatif Territorial

Avant-propos : Qu'est-ce qu'un Projet Educatif Territorial (PEDT) et quel est son ancrage actuel?	4
§1 - Territoire et publics concernés.....	6
I - Population, territoire et spécificités.....	6
II - Contexte scolaire	11
III - Contexte périscolaire et extrascolaire.....	12
§2 – Organisation et enjeux éducatifs des accueils périscolaires	13
I – Organisation et tarification.....	13
II - Intentions éducatives du PEDT, objectifs et organisation des accueils périscolaires	17
A) Intentions éducatives	17
B) Pédagogie autour des activités	19
C) Déroulé des accueils périscolaires.....	20
1) École maternelle.....	20
2) École élémentaire.....	23
3) Accueil des enfants en situation de handicap.....	30
§3– Évaluation	31
§4 – Conclusion.....	33

Avant-propos : Qu'est-ce qu'un Projet Educatif Territorial (PEDT) et quel est son ancrage actuel?

Depuis de nombreuses années, la municipalité de Contrexéville a placé l'éducation au cœur de son projet. La ville soutient ainsi avec force les écoles et a fortement enrichi ses accueils périscolaires afin d'améliorer la qualité d'accueil des enfants et rendre le service accessible à tous.

En lien avec la réforme des rythmes scolaires, la municipalité a développé, sur tous les temps périscolaires de ses deux écoles, des accueils de loisirs déclarés auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) – ancienne DDCSPP; afin notamment de garantir, aux enfants et aux parents, un suivi pédagogique fort et un cadre réglementaire qui met l'enfant au cœur de toutes les préoccupations.

Cette réflexion est engagée depuis des années autour du Projet Educatif Local (PEL) sur l'amélioration des services apportés sur le territoire communal au profit de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. La volonté affirmée est de renforcer la cohérence et la continuité éducative sur la commune. Un travail entre tous les partenaires de ces secteurs est engagé dans ce PEL.

Le PEDT vient donc compléter le PEL de la ville et donne l'occasion de continuer à développer une dynamique avec les partenaires éducatifs dans une démarche de coéducation. Il se veut un outil de lisibilité et de mise en cohérence sur la commune des actions engagées en matière d'éducation. Ce PEDT est centré sur un diagnostic du territoire et l'étude des besoins remontés par les différents acteurs du secteur. Il coordonne l'articulation entre les temps scolaires et périscolaires en lien avec la refondation de l'école portée par l'Education Nationale.

Dans un contexte de crise sanitaire qui a modifié la prise en charge des enfants ; dans un climat où l'environnement des enfants est en perpétuel mouvance ; et où les frontières pédagogiques et sociétales sont remises en cause, il semble de plus en plus nécessaire

d'apporter un cadre éducatif cohérent, concerté, transversal et complémentaire à notre jeunesse. Avec ce constat que : pour grandir, l'enfant a besoin de cohérence, de fiabilité et de repères. L'adulte occupe ce rôle de tuteur ; être à la fois celui qui apporte la sécurité, l'affection, mais aussi des repères, une structure. Ce document doit servir de base à cette complémentarité.

Ce PEDT se veut vivant et évolutif, en lien avec les différentes évaluations et réunions de comité de pilotage. Les enjeux sont de proposer des services respectant les rythmes, besoins et envies des enfants de manière construite tout en évaluant aussi les besoins des familles de Contrexéville.

Le PEDT c'est quoi ? :

Différents extraits de la Circulaire n° 2013-036 du 20 mars 2013 publiée au BO n° 12 du 21 mars 2013

Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux. À l'occasion de la nouvelle organisation du temps scolaire qui se met en place dans les écoles primaires à compter de la rentrée 2013, cette démarche doit favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voire extrascolaires, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

Le projet éducatif territorial est un outil de collaboration locale qui peut rassembler, à l'initiative de la collectivité territoriale, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation.

L'objectif du projet éducatif territorial est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets des écoles et, le cas échéant, les projets des établissements du second degré et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il doit donc permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui. Il peut être centré sur les activités périscolaires des écoles primaires ou aller jusqu'à s'ouvrir, selon le choix de la ou des collectivités intéressées, à l'ensemble des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, de l'école maternelle au lycée, à l'instar de certains projets éducatifs locaux.

L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du projet éducatif territorial relèvent des collectivités territoriales et de leurs partenaires, notamment associatifs, qui doivent présenter les garanties nécessaires au regard de la sécurité physique et morale des mineurs. Elles sont garantes de sa qualité. Les activités proposées dans ce cadre n'ont pas de caractère obligatoire, mais chaque enfant doit avoir la possibilité d'en bénéficier. Le projet éducatif territorial prend la forme d'un engagement contractuel entre les collectivités, les services de l'État et les autres partenaires.

§1 - Territoire et publics concernés

I - Population, territoire et spécificités

La commune de Contrexéville, dans le département des Vosges, est l'une des 45 communes qui composent la Communauté de Communes Terre d'Eau. Deuxième par son nombre d'habitants (après Vittel), Contrexéville est une ville thermale de 3202 habitants (recensement 2017) dont l'histoire a été marquée par le thermalisme, l'exploitation de l'eau par l'usine d'embouteillage, puis l'implantation du groupe Nestlé Waters.

Contrexéville a, pendant de très nombreuses années, été un secteur dit « riche et prospère », qui profitait des nombreux emplois liés au thermalisme et à l'exploitation de

l'eau. Mais aujourd'hui, le bassin s'est appauvri avec un recul de l'emploi global et un tourisme qui peine à retrouver son dynamisme d'antan. On peut d'ailleurs constater un recul de la population avec une perte de 324 habitants en 10 ans sur la commune.

Mais, Contrexéville peut aujourd'hui entrevoir un avenir meilleur grâce à l'obtention en 2021 de l'agrément rhumatologie qui devrait permettre de « booster » l'offre en terme de thermalise. Le développement de la zone d'activité commerciale en 2019 a permis aussi la création de nombreux emplois.

Quelques chiffres :

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	3 526	100,0	3 317	100,0	3 202	100,0
0 à 14 ans	586	16,6	534	16,1	465	14,5
15 à 29 ans	667	18,9	582	17,5	517	16,1
30 à 44 ans	730	20,7	605	18,2	531	16,6
45 à 59 ans	811	23,0	756	22,8	717	22,4
60 à 74 ans	528	15,0	580	17,5	662	20,7
75 ans ou plus	204	5,8	261	7,9	310	9,7

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

On parle, de plus, de paupérisation avec 22.2 % de la population des 15-64 ans sans emploi (+ 7,7% entre 2007 et 2017)

EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2007	2012	2017
Nombre de chômeurs	256	280	316
Taux de chômage en %	14,5	18,6	22,2
Taux de chômage des hommes en %	8,6	16,5	20,5
Taux de chômage des femmes en %	21,4	20,8	24,0
Part des femmes parmi les chômeurs en %	67,7	53,2	52,3

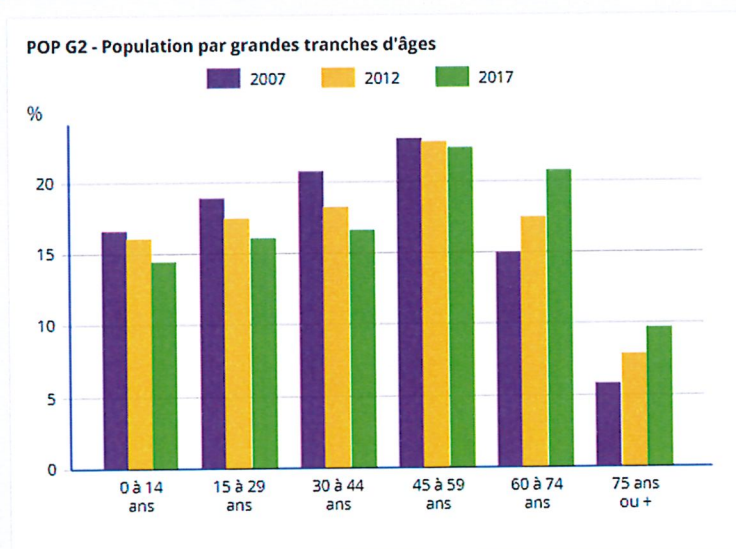
Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

Il y a d'ailleurs une forte disparité sur le territoire intercommunal (données CAF 2015) :

	Pourcentage d'allocataires CAF avec enfant ayant un quotient familial inférieur ou égal à 800 €
CONTREXEVILLE	70 %
COMMUNAUTE DE COMMUNES	55 %

On constate, de même, un vieillissement de la population contrexévilloise :

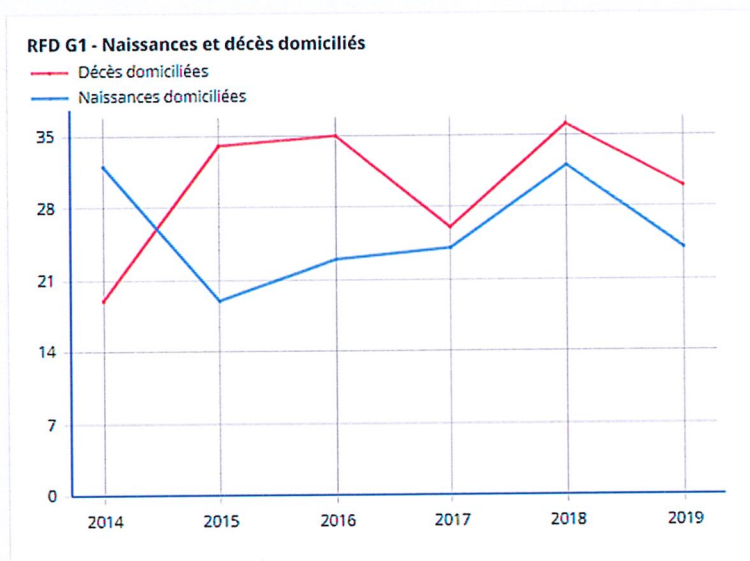
POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

Une baisse de la natalité est aussi à noter:

RFD G1 - Naissances et décès domiciliés



Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2020.

Géographiquement parlant, Contrexéville est une ville enclavée loin des grands centres urbains ; le manque de transports est une réalité notamment depuis la fermeture en 2016 de la ligne de chemin de fer reliant Contrexéville à Nancy.

Cependant depuis le premier PEDT, une avancée significative a eu lieu, puisque cette ligne de transport ferroviaire devrait rouvrir en 2025.

Distances aux agglomérations voisines :

- Distance Contrexéville – Epinal 48km
- Distance Contrexéville – Neufchâteau 28km
- Distance Contrexéville – Nancy 74km



Face à ces données, il est important pour la municipalité de mettre en avant une politique éducative globale qui tient compte du contexte du territoire, notamment social, mais aussi des enjeux et des objectifs futurs pour la commune afin de promouvoir la jeunesse.

L'idée étant de mobiliser les ressources du territoire. La cité peut s'enorgueillir de ses équipements touristiques, sportifs, éducatifs et culturels.

Ainsi, Contrexéville possède :

- Un complexe sportif, un gymnase, un plateau multisport
- Un centre thermo-ludique
- Une maison de l'enfance avec un multi-accueil et un accueil de loisirs (Pitchoun's et Pirouette)
- Un espace culturel « Andrée Chédid »
- L'espace Stanislas
- Un centre social « La Toupie »
- Un Office Municipal des Sports
- Un parc thermal et des forêts alentours avec des circuits pédestres et cyclistes
- Les lacs de la folie : plan d'eau de 12 hectares
- Une piscine de plein air gratuite

- Deux jardins d'enfants
- Une bibliothèque municipale
- Un skate parc

II - Contexte scolaire

La ville de Contrexéville dispose de deux écoles :

Ecoles	Maternelle - Jacques Prévert -	Elémentaire - Stanislas Leszczynski -
Horaires depuis septembre 2014	Matin dont mercredi : 8h40-11h40 Après-midi : 13h40-15h55	Matin : 8h35-11h55 Après-midi : 13h55-15h45
Effectifs accueillis 2020/2021	107	197

On notait depuis quelques années une forte baisse au niveau des effectifs scolaires entraînant une fermeture de classe en 2014 à l'école élémentaire et à la rentrée 2018 à l'école maternelle.

Mais, depuis 2020, la tendance est à nouveau à la hausse, et une ouverture de classe à l'école maternelle a été actée pour septembre 2021 par l'Education Nationale.

Suite à une consultation des familles, à l'organisation d'un comité de pilotage, et une information faite au conseil d'école, il a été acté en 2018 un maintien de l'organisation scolaire à 4 jours et demi.

En juillet 2020, le conseil municipal a décidé de maintenir l'OTS pour trois ans à compter de septembre 2020.

III - Contexte périscolaire et extrascolaire

Depuis la rentrée scolaire 2012, la commune déclare tous ses accueils de loisirs auprès de la SDJES visant à assurer une qualité pédagogique. Cela engendre également, pour la commune, une obligation d'encadrement et de formation du personnel d'animation.

De ce fait, un plan de formation est proposé chaque année aux agents du pôle Enfance (34 agents) afin de consolider certaines pratiques, d'en développer des nouvelles, d'actualiser leurs connaissances autour des métiers de l'enfance. Ces formations sont proposées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, mais aussi par d'autres acteurs comme la SDJES ou des acteurs locaux comme la MSVS.

Des formations autour de l'accueil des enfants en situation de handicap, de la posture de l'animateur (savoir poser sa voie, la communication parent / professionnelle, la cohérence éducative), du développement de nouvelles animations (scientifiques, créatives) ont été suivies entre 2019 et 2020.

Cette recherche qualitative a eu un impact positif lors de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires couplée à la municipalisation de la Maison de l'Enfance en 2014. En effet, **la commune dispose d'une vision d'ensemble sur les accueils à destination de la petite-enfance et de l'enfance** qui permet la coordination et la mise en cohérence des différentes structures et de leur projet pédagogique. Ainsi, de l'école maternelle à l'école élémentaire, les enfants retrouvent une continuité pédagogique et organisationnelle qui leur permet de s'épanouir sereinement.

L'Office Municipal des Sports complète l'offre d'accueil en cohérence avec les autres structures.

Il a la gestion exclusive de l'accueil extrascolaire à destination des enfants de plus de 6 ans et propose des activités périscolaires le soir en complémentarité des accueils communaux.

Voici un tableau récapitulant l'ensemble des accueils de loisirs accessibles pour les enfants de la commune entre 3 et 12 ans :

Organisateur	Périscolaire	Mercredi après-midi	Extrascolaire
Mairie	Maternelle – Elémentaire	Maternelle - Elémentaire	Maternelle
OMS	Elémentaire		Elémentaire

Il est intéressant de noter les moyennes de fréquentation des différents temps périscolaire sur les deux écoles en octobre 2020 :

	Matin	Midi	Soir	Mercredi AM
Maternelle	7	51	20	16
Elémentaire	15	114	52	23
TOTAL	22	165	72	39

En 2020, plus de 180 familles ont inscrit un ou des enfants à un accueil périscolaire communal. Soit 241 enfants, soit 77 % des effectifs des écoles (+ 7% depuis le PEDT de 2018)

§2 – Organisation et enjeux éducatifs des accueils périscolaires

I – Organisation et tarification

En concertation avec les acteurs éducatifs, la commune a décidé, lors de la réforme des rythmes scolaires, de ne pas mettre en place des NAP (Nouveaux Temps d'accueil Périscolaire), mais d'étendre les horaires des accueils existants.

En effet, pour ne pas proposer un nouveau découpage de la journée de l'enfant en proposant des NAP suivies d'un service périscolaire, l'idée a été de proposer un service continu, simple d'organisation et de compréhension pour tous, en retravaillant les projets pédagogiques afin de développer les activités qui y sont proposées.

Voici l'offre actuelle :

Activités	Centre de loisirs Pirouette Maison de l'Enfance - 96, rue Léon Zitrone - 88140 Contrexéville A destination des enfants scolarisés à l'école maternelle	Accueils de l'école élémentaire 250, rue Jean Moulin - 88140 Contrexéville A destination des élèves de l'école élémentaire Leszczynski
Périscolaire du matin	Lundi au vendredi : 7h30 - 8h30	Lundi au vendredi : 7h30 - 8h30
Périscolaire du midi	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 11h40 - 13h40	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 11h55 - 13h55
Périscolaire du soir	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 15h55 - 19h00	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 15h45 - 18h30 + Lundi, Jeudi, Vendredi : 15h45- 17h15 (OMS)
Mercredi après-midi	11h40 - 19h00	11h55 – 18h00
Vacances scolaires	7h30 - 18h30	8h30 – 18h00 (OMS)

En 2019, suite aux demandes de certains parents, la commune a augmenté le temps périscolaire de l'école élémentaire de 30 min. Il se termine aujourd'hui à 18h30.

Les tarifs ont été adaptés afin de répondre aux besoins des familles, aux problématiques locales mais aussi à l'esprit de la réforme des rythmes scolaires en favorisant l'accès à tous aux activités.

La volonté politique est de proposer ces services au plus grand nombre en tenant compte des réalités économiques et sociales.

Ainsi, 6 tranches de tarification sont mises en place en fonction du quotient familial CAF (ou MSA) des familles. Ce quotient familial permet d'appliquer une tarification en adéquation avec les ressources des familles.

	<i>QF CAF Inférieur à</i> 399	<i>QF CAF compris entre</i> 400 et 599	<i>QF CAF compris entre</i> 600 et 899	<i>QF CAF compris entre</i> 900 et 1299	<i>QF CAF compris entre</i> 1300 et 1599	<i>QF CAF supérieur à</i> 1600
Restauration scolaire Tarifs repas	2,30€	2,60€	2,90€	3,20€	3,40€	3,70€
Restauration scolaire Tarifs repas extérieur	3,30€	3,60€	3,90€	4,20€	4,40€	4,70€
Périscolaire Matin Périscolaire Soir Tarifs à la prestation	0,80€	1,30€	1,30€	1,80€	2,30€	3,10€
Périscolaire Midi Tarifs à la prestation	0,50€	0,50€	0,50€	0,60€	0,60€	0,60€
Périscolaire Mercredis Tarifs à la prestation	3,50€	4,50€	5€	5,50€	6€	6,50€
Extrascolaire (vacances) Tarifs prestation à la journée	4€ la demi- journée ou 8€ la journée	5€ la demi- journée ou 10€ la journée	5,50€ la demi-journée ou 11€ la journée	6€ la demi- journée ou 12€ la journée	6,50€ la demi-journée ou 13€ la journée	7€ la demi- journée ou 14€ la journée
Extrascolaire (vacances) Tarifs au forfait semaine	15€ la semaine en demi-journée Ou 30€ la semaine en journée	20€ la semaine en demi-journée Ou 40€ la semaine en journée	22,50€ la semaine en demi-journée Ou 45€ la semaine en journée	25€ la semaine en demi-journée Ou 50€ la semaine en journée	27,50€ la semaine en demi-journée Ou 55€ la semaine en journée	30€ la semaine en demi-journée Ou 60€ la semaine en journée

(TARIFS EN COURS DE VALIDATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL SUITE A UNE MISE A
JOUR)

Les tarifs du périscolaire sont proposés à la prestation contre une tarification à l'heure plus onéreuse avant la réforme des rythmes scolaires.

Répartition des familles en fonction du Coefficient Familial CAF – Moyenne septembre 2020 :

RAPPEL : 6 tarifs différents

Obligation d'une tarification différencié dans le cadre de la convention avec la CAF

	399<QF	400<QF<599	600<QF<899	900<QF<1299	1300<QF<1599	QF>1600
Périscolaire midi élémentaire	16 familles / 21 enfants	21 familles / 26 enfants	26 familles / 29 enfants	31 familles / 40 enfants	16 familles / 18 enfants	15 familles /18 enfants
	76 enfants			76 enfants		
Mercredi élémentaire	5 familles / 7 enfants	5 familles / 5 enfants	7 familles / 8 enfants	13 familles / 14 enfants	3 familles / 4 enfants	6 familles / 8 enfants
	20 enfants			26 enfants		
Périscolaire midi maternelle	18 familles / 19 enfants	7 familles / 8 enfants	11 familles / 11 enfants	17 familles / 18 enfants	8 familles / 8 enfants	4 familles / 4 enfants
	38 enfants			30 enfants		
Mercredi maternelle	9 familles / 9 enfants	2 familles / 2 enfants	4 familles / 4 enfants	9 familles / 10 enfants	3 familles / 3 enfants	3 familles / 3 enfants
	15 enfants			16 enfants		

Les familles extérieures à Contrexéville (qui n'ont pas d'obligation scolaire à Contrexéville) représentent 16 % des familles dans les accueils périscolaires.

Une majoration de 20% est appliquée aux différents tarifs des accueils périscolaires et extrascolaires pour les enfants non domiciliés à Contrexéville et dont la commune de résidence n'est pas rattachée aux écoles de Contrexéville. Les enfants ayant une obligation scolaire (Exemple : Ulis,...) ne sont pas concernés par cette majoration.

II - Intentions éducatives du PEDT, objectifs et organisation des accueils périscolaires

A) Intentions éducatives

Les déclarations déposées auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) ne sont possibles qu'en cas d'accueils respectant une réglementation stricte et imposant une réflexion pédagogique et éducative en faveur des enfants.

La démarche de la Commune dans le cadre de ses déclarations vise à harmoniser et créer du lien entre les écoles maternelle et élémentaire. **Ainsi, en grandissant, les enfants retrouvent une continuité éducative et organisationnelle.**

« IL FAUT TOUT UN VILLAGE POUR EDUQUER UN ENFANT » dicton WALOF

Si l'école a pour mission première la démocratisation de l'accès aux savoirs et la formation initiale de tous les jeunes citoyens, elle ne peut, seule, atteindre ces objectifs. **C'est pourquoi la politique éducative conduite à l'échelle de la ville de Contrexéville s'attache à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des coéducateurs.**

L'éducation est ici considérée dans une acceptation globale, c'est à dire constituée par l'ensemble des influences d'origine et de nature diverses qui s'exercent volontairement ou non sur l'individu, ou que l'individu exerce sur son environnement et qui, en se conjuguant, contribuent au développement de la personne.

L'enjeu éducatif est donc de construire un engagement commun fondé sur des valeurs partagées (égalité, solidarité, laïcité), fondatrices de l'action éducative publique, consciente, volontaire et finalisée. Le PEDT a pour but de penser les différents temps de la journée de l'enfant dans une perspective constructive et centrée sur son épanouissement.

Le cadre éducatif périscolaire est un lieu de vie, de jeu, d'échanges, d'expérimentation, d'apprentissage et d'éducation qui doit respecter les âges des enfants et leur rythme.

L'enfant est un sujet qui ne se réduit pas à l'élève, son éducation ne commence ni ne s'arrête aux portes de la classe.

Le Projet Educatif Territorial doit assurer la lisibilité et la cohérence de l'offre en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse, cohérence des différents temps des enfants.

Le PEDT doit, de même, permettre de positionner les enfants au centre de ses préoccupations et de ses principales actions.

Son élaboration est l'illustration même de la volonté de la commune de proposer à la jeunesse une offre éducative et pédagogique de qualité, bien coordonnée.

Les enfants sont les citoyens de demain. Il est donc primordial de mettre à disposition les conditions les plus optimales favorisant leur réussite et leur plein épanouissement.

Cette démarche, s'appuyant sur un socle éducatif partagé par des valeurs mutualisées et complémentaires, a permis la définition d'objectifs communs et une cohérence dont le contenu trouve à s'appliquer durant les temps d'accueils scolaires et périscolaires.

Les instances de l'Education Nationale, en étroite collaboration avec la municipalité et le tissu associatif, ont mené une démarche pluridisciplinaire pour réfléchir aux modalités, aux incidences et à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

D'ailleurs, un travail particulier est réalisé avec les directions sur les liens entre les projets des écoles et les projets pédagogiques des différentes structures.

La commune souhaite donc développer différents axes éducatifs dans ses différents accueils de loisirs via les projets pédagogiques propres à chaque structure tels que:

- **Autonomie**
- **Citoyenneté et développement durable**
- **Socialisation et acceptation des différences (vivre ensemble)**
- **Épanouissement et découverte (artistique, culturel, sportif)**
- **Éducation alimentaire**

Depuis la réforme des rythmes scolaires, pour certains enfants scolarisés, le temps périscolaire est aussi important que le temps scolaire (5h15 d'accueil périscolaire par jour) d'où une réelle remise en question des projets pédagogiques et des objectifs des équipes d'animation.

En effet, l'accueil périscolaire est nécessaire pour répondre aux besoins des parents. Mais il n'est pas une simple garderie. Il permet à l'enfant de vivre un temps de découverte de soi et des autres dans un contexte de détente. Les temps d'animation participent à l'éducation de l'enfant et lui offrent la possibilité de s'approprier un environnement et des expériences. Il représente un troisième pôle de socialisation dans la vie de l'enfant en lien avec l'école et la famille.

Il se doit d'être aussi cohérent et adapté aux différents temps vécus par les enfants dans la journée (famille, école, périscolaire...) : ***il s'agit de prendre en compte l'histoire de l'enfant, ses habitudes de vie et de respecter son rythme de développement.***

En ce sens, une charte de bonnes conduites a été élaborée pour les temps périscolaires en collaboration avec l'Office Municipal des Sports. Celle-ci reprend les règles de vie de l'enfant au sein de l'accueil, en lien avec les attentes des différents acteurs éducatifs. Cette charte fait suite à un diagnostic partagé sur le manque de cadre, de repère pour les enfants, et aux problématiques liés au vivre ensemble. (ANNEXE AU PEDT)

Cet outil répond à une demande des différents acteurs afin de les aider et les accompagner dans la prise en charge des enfants en fixant un cadre sécurisant, clair et partagé par tous (professionnels, parents, enfants).

B) Pédagogie autour des activités

Une importance toute particulière est portée sur les activités proposées. Ainsi, les activités doivent répondre à des objectifs définis par l'équipe d'animation, mais aussi à des besoins, des envies des enfants. Qui dit activités ne dit certainement pas activisme !

Le soin apporté aux activités doit découler de l'intérêt à les mettre en place. Elles ne doivent pas être une succession de propositions décousues sans réelle réflexion.

L'activité

- est fondée sur un besoin,
- répond à un intérêt,
- est déclenchée par un désir,
- se déroule par opérations fonctionnelles,
- constitue une expérience personnelle,
- donne lieu à une réflexion,
- permet d'atteindre un ou plusieurs objectifs : expressions, découvertes, acquisitions, communication.

Durant les temps d'activités, l'enfant a le choix ou non de participer. En aucun cas l'enfant ne doit être forcé à prendre part aux activités : des espaces de jeux libres ont été créés dans chaque salle d'activités. Comme le rappelle la sémantique du mot « animer », l'animateur doit « donner vie » à ses animations et donc, par conséquent, donner envie à l'enfant d'expérimenter et de faire.

C) Déroulé des accueils périscolaires

1) *École maternelle*

L'accueil se déroule dans les locaux de la Maison de l'Enfance et de l'école maternelle :

- A l'espace d'accueil de Pirouette qui comprend : un hall d'accueil avec vestiaire, une grande salle d'activité, un dortoir, deux salles de jeux, une salle de détente, un coin sanitaire
- Au restaurant scolaire de l'école maternelle
- Dans les différentes salles de l'école (structure de motricité, salle de sieste, salle périscolaire...) et la cour extérieure.

Un travail de gestion des locaux a été réalisé avec la directrice de l'école pour optimiser les espaces et trouver la meilleure organisation possible.

L'équipe d'animation est composée de :

- Un directeur titulaire du BPJEPS animation sociale et de l'Unité Complémentaire de direction d'accueils collectifs de mineurs et coordonnateur petite enfance/enfance/éducation au sein de la mairie.
- Une directrice, titulaire d'un BAFD
- Dans la structure d'accueil Pirouette, lors de l'accueil périscolaire du matin et du soir : 3 animatrices dont 2 CAP petite enfance, 1 BAFA.
- Le midi, ce sont les 5 ATSEM de l'école maternelle qui animent ce temps. 4 ont le CAP petite enfance. 2 animatrices BAFA interviennent également régulièrement.

Le taux d'encadrement pour ces enfants en temps périscolaire est de un animateur pour 10 enfants.

LE MATIN

Des activités peuvent être proposées par les animateurs en fonction des envies et de la disponibilité des enfants. L'accueil du matin a pour objectif de faire la transition entre la maison et l'école. Il est donc important de respecter les habitudes des enfants, leur rythme et leur rituel de séparation s'ils en ont.

LE MIDI

Le temps du repas se doit d'être un temps convivial et apaisant pour l'enfant.

Il faut avoir à l'esprit que les enfants sortent d'une matinée d'école parfois intense et qu'ils y retournent l'après-midi. Il faut donc être attentif aux besoins des enfants et à leurs envies.

Les animatrices des moyennes et grandes sections préparent entre chaque période de vacance un planning d'animation. Tous les jours, trois activités sont proposées aux enfants. **Ainsi l'enfant fait le choix de l'activité** à laquelle il veut participer. Une attention particulière est donnée autour des activités dites calmes.

Les animatrices de petites sections proposent un temps libre après le repas. Des activités douces sont ensuite mises en place pour préparer la sieste.

Horaires	Petites sections	Moyennes et grandes sections
11h40 - 12h30	Temps de restauration	Temps d'activités
12h30 - 13h10	Temps d'activités, jeux libres et retour au calme	Temps de restauration
13h10 - 13h30	Préparation à la sieste	Temps libre

LE SOIR

Le goûter est pris en charge par la commune afin de permettre à tous les enfants d'avoir une collation mais aussi d'éviter les disparités. De plus, cela permet à l'équipe de proposer des aliments variés et équilibrés.

Des activités sont proposées aux enfants telles que des jeux de société, des activités manuelles, des jeux traditionnels, de la lecture. Mais les temps libres sont privilégiés. Les enfants ont besoin de se détendre le plus souvent après une journée d'école, et de jouer. Les objectifs et le déroulement s'apparentent à l'accueil du matin. L'enfant est acteur de ce temps et choisit librement de jouer ou de participer aux activités.

LE MERCREDI

Les enfants de l'école maternelle sont pris en charge par le personnel de Pirouette à 11h40 au restaurant scolaire. C'est un temps où il y a une recherche du plaisir à être ensemble, à manger, à découvrir de nouveaux aliments et à développer l'autonomie. Après le repas un temps calme est proposé suivi de la sieste pour les tout-petits.

Tout en respectant le rythme de l'enfant, des activités sont également proposées en restant attentif aux besoins et envies de chacun. Des projets sont mis en place les mercredis tels qu'un projet intergénérationnel qui a lieu 1 fois par mois avec l'EHPAD de

Mandres sur Vair. A travers ce projet on y favorise des moments de partages, d'échanges, de respect. Ces temps permettent de découvrir d'autres lieux, de rencontrer d'autres publics, tout en favorisant le lien social entre les générations.

D'autres projets sont aussi proposés : le jardin pédagogique qui a pour objectif de permettre aux enfants d'observer, faire pousser, jouer, créer, goûter, acquérir des connaissances (découverte de nouveaux fruits et légumes) dans le respect de la nature.

Ainsi l'équipe d'animation contribue à travers ces différents projets à l'épanouissement des enfants au quotidien en veillant à leur bien-être, à leur développement, sans oublier que l'enfant reste acteur du temps choisi pour jouer librement ou participer aux activités.

2) *École élémentaire*

Pour des questions évidentes de simplification de l'organisation mais aussi de gestion d'espaces adaptés, l'accueil se déroule dans les locaux de l'école élémentaire le matin, le midi et le soir avec l'utilisation des salles suivantes : le restaurant scolaire, la cour extérieure, la BCD, la salle de musique, trois salles de classe réaménagées, un atelier annexe.

Un travail d'aménagement a été réalisé, en partenariat avec la Directrice de l'école. En effet, les salles utilisées sont organisées afin de les rendre agréables et attrayantes pour les enfants mais aussi afin de les « déscolariser ».

Il est possible d'utiliser d'autres structures communales afin de proposer des activités différentes aux enfants tels que le gymnase, le complexe sportif, l'espace Andrée Chedid.

L'équipe d'animation est composée de :

- Un directeur, titulaire du BPJEPS animation sociale et de l'Unité Complémentaire de direction d'accueils collectifs de mineurs, et coordonnateur petite enfance/enfance/éducation au sein de la mairie.
- Une directrice, référente de site, ayant un BAFD
- Neuf animateurs BAFA ou CAP petite enfance

- Un éducateur sportif mis à disposition par l'Office Municipal des Sports titulaire BPJEPS

Le taux d'encadrement pour ces enfants en temps périscolaire est de un animateur pour 14 enfants.

LE MATIN

Des activités peuvent être proposées par les animateurs en fonction des envies et de la disponibilité des enfants. Durant ce temps d'accueil, les enfants apprécient aussi les moments de liberté et de créativité ; le but étant d'être à l'écoute des besoins des enfants et de les mettre dans les meilleures conditions avant d'entrer en classe. Lorsque le temps le permet, les enfants peuvent jouer dans la cour extérieure. L'accueil du matin a pour objectif de faire la transition entre la maison et l'école.

LE MIDI

Les enfants sont répartis en groupe. Les groupes sont constitués en fonction de l'âge des enfants, les interventions extérieures pendant la pause méridienne mais aussi suivant les envies de chacun. Les enfants des classes ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) sont répartis dans les groupes en fonction de leur niveau de développement afin de favoriser leur intégration au sein des groupes et avec les enfants des classes ordinaires. Cela invite les enfants à apprendre à se respecter et à faire abstraction des différences.

Afin de favoriser l'éveil, l'épanouissement, la découverte et l'ouverture sur l'extérieur, l'animateur propose chaque jour aux enfants des animations différentes : musique, informatique, jeux sportifs, jeux de société, activités manuelles, jeux autour des livres, jeux de rôle... Les animateurs ont suivi une formation autour de la relaxation et régulièrement des ateliers sont proposés en fin de séance aux enfants.

Le premier objectif des animateurs est de respecter le rythme de l'enfant. Il faut que chaque animateur ait à l'esprit que les enfants sortent d'une matinée d'école parfois

intense et qu'ils y retournent l'après-midi. Il est donc nécessaire d'être attentif aux besoins des enfants et à leurs envies.

Le restaurant scolaire est organisé en self-service, les enfants composent eux-mêmes leur repas.

LE SOIR

Les parents ont le choix d'inscrire leurs enfants à deux accueils périscolaires : celui proposé par la commune qui se déroule à l'école élémentaire et celui organisé par l'OMS au complexe sportif.

Un goûter est fourni gratuitement par la commune dans le même souci d'égalité qu'à l'école maternelle.

Les enfants, si le temps le permet, prennent un temps de récréation. Du fait des nouveaux horaires de la réforme des rythmes scolaires, les enfants n'ont plus de récréation l'après-midi.

LE MERCREDI :

Le mercredi est un temps d'accueil particulier. Il est un temps de détente et de partage. L'enfant doit être en mesure de souffler, se reposer, avoir son espace privé si besoin ou profiter de ses camarades. Ce dernier point est d'autant plus important dans le contexte sanitaire actuel.

Deux animateurs prennent en charge les enfants sur ce temps d'animation : un éducateur sportif de l'Office Municipal des Sports et un animateur de la collectivité.

Les enfants sont pris en charge à 11h55 et partent déjeuner au restaurant de l'école maternelle. Après le repas, le retour sur le site de l'école élémentaire commence par un temps calme (jeux de société, jeux libre...). Si besoin, certains peuvent prolonger ce moment aussi longtemps qu'ils le souhaitent dans le respect de leur rythme biologique.

A partir de 14h00 et jusqu'à 16h30, les enfants participent à des activités en lien ou non avec des projets ponctuels. Selon les animations proposées, des groupes sont créés afin de laisser le libre choix aux enfants. En effet, afin de répondre aux besoins et envies de

ces derniers, deux activités minimum leur sont présentées. Elles sollicitent des compétences différentes et complémentaires. Lorsque celles-ci se déroulent dans les locaux de l'école, les enfants ont la possibilité de changer d'activité en cours d'après-midi.

Les éducateurs sportifs proposent chaque mercredi des activités en lien avec des initiations sportives.

D'autres lieux ressources sont à la disposition de l'accueil périscolaire le mercredi tel que le complexe sportif, la bibliothèque, les espaces extérieurs (lac, parcs).

De nombreux partenariats sont développés le mercredi puisque le temps d'animation permet de mettre en place des projets suivis : des projets culturels en lien avec la bibliothèque municipale, des projets sportifs (ex : initiation au handisport), des projets écologiques (ex : jardins pédagogiques) etc.

Au périscolaire de L'OMS :

Les éducateurs sportifs de L'OMS prennent en charge les enfants inscrits. Des activités à caractère sportif sont proposées telles que l'escalade ou le football. Les activités changent tous les trimestres et les enfants s'inscrivent pour l'activité souhaitée.

La prise en charge des activités de L'OMS permet aux enfants :

- un positionnement personnel dans le choix de l'activité
- une découverte et une assimilation d'activités nouvelles (acceptation de la nouveauté)

En concertation avec la commune et l'école, l'OMS a fait le choix de maintenir l'ensemble de ses activités périscolaires et extrascolaires au sein du complexe sportif. Cela dans un souci de lisibilité pour les parents mais aussi avec la volonté de pouvoir permettre aux enfants de sortir du cadre scolaire.

En ce sens un projet est à l'étude avec la CAF afin d'aménager un espace dédié aux enfants au complexe sportif.

Au périscolaire communal :

Les enfants bénéficient d'un panel d'activités comme l'aide aux leçons, les activités manuelles, les jeux extérieurs, les jeux de sociétés, la musique, les jeux libres...

Le principe de l'accueil du soir est basé sur l'autonomie de l'enfant. Il choisit l'activité dans laquelle il veut aller et peut en changer quand il le souhaite. Les animateurs sont sur les lieux d'activités. Les parents ne sont autorisés à venir chercher leurs enfants qu'à partir de 17h pour permettre à l'enfant de pouvoir participer à minima à une activité et donc éviter le piège de transformer l'accueil du soir en simple garderie.

La méthodologie d'inscription aux activités du soir tend à répondre à ces problématiques de choix. Ainsi les enfants, avec un système de fiches en T, choisissent dans quelles activités ils vont se rendre. Ceci permet:

- Le positionnement personnel
- De faire des choix, les argumenter et les prioriser
- De donner son avis
- De différencier clairement les activités périscolaires et celles de l'école

Voici les principales activités développées le midi, le soir et les mercredis durant l'accueil périscolaire :

Musique : cette activité se déroule dans une salle spécifique. L'animateur propose une animation autour de ce thème : chaise musicale, danse, battle, karaoké, chant, éveil musical... ou une animation autour de l'expression corporelle : théâtre, mimes...Ou de la relaxation avec du matériel mis à disposition.

Bibliothèque : cette activité se déroule dans la BCD. L'animateur propose une animation autour des livres ou des mots : lecture d'histoires, reproduire les illustrations d'un livre, rallye photos, trouver un livre avec tel mot dans son titre, inventer une histoire...Une salle de lecture adaptée est aussi disponible avec des couvertures et des oreillers pour proposer aux enfants une ambiance calme et chaleureuse afin de leur conter une histoire.

Jeux extérieurs : cette activité se déroule dans la cour extérieure, au gymnase ou au complexe sportif. L'animateur propose un jeu collectif, le plus souvent sportif : foot, thèque, basket, volley, handball mais aussi douaniers contrebandiers, tomate, épervier... Les enfants restent bien sûr libres de jouer aux jeux qu'ils souhaitent.

Attenant à l'école, un champ avec un jardin et une mare pédagogique sont libres d'accès et permettent la mise en place de jeux de plus grande envergure (cache – cache, jeux d'attrapes...) ainsi que des activités autour de la nature

Sport et relaxation : Les éducateurs sportifs de l'OMS sont présents tous les jours pour proposer des activités sportives nouvelles (tchoukball, torball, ...). Ils apportent leurs compétences sportives et sont une réelle plus-value pour les animateurs et les enfants qui découvrent de nouvelles activités encadrées par des professionnels. L'activité se déroule au complexe sportif et se termine toujours par une séance de relaxation.

Activités manuelles : cette activité se déroule dans une salle de classe totalement réaménagée et un atelier. L'animateur propose une animation en lien avec les arts plastiques : peinture, collage, découpage, coloriage. Des espaces libres sont aussi proposés dans cette salle avec un coin lecture et des tapis de jeux de construction.

Jeux de société : cette activité se déroule dans une salle adaptée. L'animateur accompagne les enfants à jouer aux jeux de société, il leur explique les règles, joue avec eux. Des jeux de rôle type « loup garou » peuvent être aussi proposés. Un espace de jeux libres est aussi mis à disposition des enfants. L'animateur propose régulièrement des nouveaux jeux.

Jeux libres : Une salle est dédiée exclusivement aux jeux libres. C'est un espace où l'enfant décide de l'activité qu'il désire mener. Ainsi, un coin lecture-détente, un espace de jeux de société, des tables pour le dessin, un tapis de jeux, un babyfoot... sont mis à disposition des enfants. Le rôle d'acteur de l'enfant est renforcé durant cette activité.

Aide aux leçons : Une activité aide aux leçons est proposée sur la base du volontariat tous les soirs aux enfants. Ces derniers sont ensuite répartis par groupes d'âges pour faciliter les apprentissages.

Des ateliers de relaxation sont mis en place régulièrement en fin de séances dans les lieux adaptés.

De même, une attention particulière pour le développement d'activités scientifiques et mathématiques est demandée aux animateurs.

D'autres activités ponctuelles répondent à cette volonté d'ouverture et de développement artistique et culturel à l'accueil périscolaire:

- à partir de novembre, l'association **ACSEC** (Association Culturelle et Sportive des Ecoles de Contrexéville) vient les jeudis proposer un atelier de lecture.
- Depuis 2016, le **CEDEM** (Centre Des Expressions Musicales) communal met en place un projet avec le périscolaire autour de la création musicale avec l'intervention d'une DUMISTE (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant) chaque mardi. Environ 50 enfants y participent. Un projet autour des émotions était déjà présenté aux parents en mai 2017 suivi d'autres projets depuis. (actuellement mise en musique de tableaux).
- Depuis 2017, un groupe d'enfants s'initie aux ateliers de travail du verre grâce à l'association de vitrail contrexévilloise Verre d'O.
- Des ateliers « animation et lecture » se déroulent régulièrement à la bibliothèque municipale en lien avec les thèmes qui y sont développés. Les enfants s'y rendent également pour découvrir les nouveaux livres ou les expositions.
- Des projets communs sont élaborés avec le centre social « La Toupie ». Ainsi, les collégiens et les élèves de CM partagent des temps d'animation régulièrement. Par exemple, un projet, en partenariat avec le centre social la Toupie, est proposé depuis deux ans dans le cadre du Printemps des Poètes et de Contrexéville Insolite. Cela permet aussi aux enfants de découvrir le centre social pour faciliter la passerelle entre les deux structures.

Le but étant d'associer les partenaires locaux et les compétences internes de la municipalité et ainsi de développer la complémentarité de ces activités avec l'école.

Les accueils périscolaires participent aussi au développement des animations de la ville.

3) *Accueil des enfants en situation de handicap*

Les lois concernant les personnes en situation de handicap ont largement évolué depuis 1975. Aujourd'hui l'enfant n'est plus regardé uniquement à travers le prisme de ses incapacités, ni « de la charge » qu'il pourrait représenter. Il est reconnu comme une personne à part entière.

Ainsi la loi n°2005-102 du 11 février 2005 a instauré le principe de « l'accès à tout pour tous ». L'accès aux services ouverts à l'ensemble de la population est un droit fondamental pour les personnes en situation de handicap : le principe d'accessibilité à l'ensemble des lieux d'accueil collectif, sans discrimination d'aucune sorte, quel que soit la nature du handicap et les difficultés qui en découlent, ne se présente pas comme une option facultative, mais bien comme un droit fondamental et une obligation.

La convention internationale relative aux droits des personnes en situation de handicap reconnaît à ces enfants le droit de « participer, sur la base de l'égalité avec les autres enfants, aux activités ludiques, récréatives, de loisirs et sportives » ainsi que le droit de « mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation à la vie active ».

Nous considérons donc que tout enfant peut avoir accès aux loisirs, c'est pourquoi, dans la mesure du possible, l'accueil de loisirs périscolaires sera ouvert aux enfants en situation de handicap. Une réflexion a donc été menée pour définir les modalités d'accueil de ces publics. La démarche est définie dans les projets pédagogiques des établissements.

La prise en charge d'enfant porteur de handicap est un réel enjeu pour l'accueil périscolaire de l'école élémentaire particulièrement, car il existe deux classes d'ULIS au groupe scolaire.

L'accueil a donc mis en place une démarche d'inclusion (évolution de la démarche d'intégration déjà effective sur l'accueil) créant un véritable projet partagé autour de l'enfant permettant à chacun des acteurs et surtout à l'enfant de s'enrichir. Inclure

l'enfant en situation de handicap lui permet de progresser et de ressentir la satisfaction de ses réalisations dans un environnement bienveillant. Cette pédagogie favorise l'ouverture, la tolérance, la solidarité, le respect de la différence et l'intégration au sein d'un même groupe.

Pour l'équipe pédagogique, cela donne aussi l'opportunité d'entamer avec les enfants une démarche citoyenne sur l'acceptation de la différence et inciter les enfants à adapter leurs comportements (vocabulaire, utilisation de pictogramme,...).

Pour information, depuis la rentrée 2020, 7 enfants ayant une reconnaissance MDPH sont accueillis au sein des accueils périscolaires de la ville.

§3- Évaluation

L'évaluation du Projet Educatif Territorial permet de mesurer l'impact des actions et de vérifier si les objectifs définis lors de l'élaboration de celui-ci ont été atteints. Certains critères d'évaluation sont quantitatifs donc mesurables tels que les inscriptions des enfants. Cependant les critères sont le plus souvent qualitatifs et donc subjectifs et émanent beaucoup de l'observation.

Plusieurs outils permettent de faire des évaluations régulières.

Les réunions de coordination du Projet Educatif Territorial contribuent à déterminer si l'organisation et les actions répondent aux attentes de la commune, des partenaires éducatifs.

Une réunion bilan sera prévue chaque année avec les partenaires du projet et la commission éducation, jeunesse, sport, culture.

Les réunions avec les équipes d'animation et leur directeur sont des indicateurs précieux sur le fonctionnement des accueils de loisirs. Elles permettent de faire le point régulièrement et d'apporter des réajustements.

Le meilleur indicateur en termes d'évaluation reste l'observation et le dialogue avec les enfants et les parents. Ainsi, il est plus facile en observant, de voir si le mode de fonctionnement et les activités proposées répondent aux besoins et aux envies des enfants.

De même, les temps d'échanges avec les enfants donnent des indications sur le bon fonctionnement des accueils et indiquent si les objectifs sont atteints.

Enfin, la communication quotidienne entre la commune et les directions d'écoles permet une évaluation, une réactivité et une adaptation de chaque instant.

La commune a distribué des questionnaires, en ce sens, aux parents lors de la consultation pour les rythmes scolaires en 2018 et des questions sur l'offre périscolaire leurs ont été posées. Voici les résultats

	Pourcentage selon le nombre de parents ayant répondu à la question	
Quel est votre opinion générale quant à la qualité de l'offre périscolaire	Très satisfait	46.43%
	Satisfait	47.15%
	Peu satisfait	5%
	Pas du tout satisfait	1.42%
Les activités qui y sont proposées vous semblent-elles adaptées aux besoins des enfants	Oui	94.78%
	Non	5.23%

D'autres questionnaires peuvent être donnés aux parents mais aussi aux enfants.

§4 – Conclusion

L'écriture du premier PEDT a permis à l'ensemble des acteurs éducatifs de travailler de manière concertée et réfléchie à destination de l'intérêt des enfants dans la continuité du travail partenarial quant à la réforme des rythmes scolaires.

Ce projet a également permis une mise en lumière du travail commun entre l'Animation et l'Education Nationale, du fait de l'importance grandissante des temps d'accueils périscolaires. Ce lien vise à renforcer la complémentarité entre les compétences et les enjeux de chacun.

L'actualisation du PEDT permet d'ancrer cette démarche, qui se veut qualitative, au niveau du territoire et continuer ainsi de développer les axes éducatifs de ce dernier pour l'intérêt des enfants accueillis.

Ce PEDT est bien entendu évolutif et doit permettre à ses différents acteurs d'avoir une vision éducative globale sur le secteur et de mettre en œuvre des actions cohérentes grâce à des objectifs communs.

Ce document sera diffusé à l'ensemble des familles lors des inscriptions périscolaires et restera consultable sur le site internet de la ville ou directement sur les différents sites proposant l'accueil des enfants.

Il n'est pas à exclure, qu'un jour, ce PEDT pourrait s'appliquer sur un territoire plus important pour permettre à tous les enfants de l'intercommunalité de bénéficier de cette qualité propre à favoriser leur développement civique et intellectuel. Une première démarche en ce sens est à noter avec la signature à l'échelle de la commune et l'intercommunalité d'une Convention Territoriale Globale portée par la CAF.

Signataires du projet

A Contrexéville, le *14* *Avril* 2021.

Le Maire, Vice-président du conseil départemental des Vosges, Luc GERECKE

Direction de la caisse d'allocations familiales des Vosges,

Directeur académique des services de l'éducation nationale des Vosges,



**Le Maire,
Poussinot délégué,**

